

Définition de la boîte postale

Description

La boîte postale se définit comme **un service de réception de courrier** de la poste pour les particuliers et les professionnels. C'est un service d'externalisation de courrier payant accessible aux personnes physiques et morales. Elle n'est pas reconnue d'un point de vue juridique et ne peut pas être utilisée pour les actes administratifs. En tant que telle, elle ne peut être utilisée pour les cas suivants :

- La [domiciliation de l'entreprise](#) ;
- La [domiciliation commerciale](#);
- L'[adresse fiscale](#).

[Se domicilier en ligne](#)

Quelle est la définition d'une boîte postale ?

On peut définir la boîte postale comme un service fourni par la poste qui permet aux usagers de disposer d'un casier individuel pour recevoir leur courrier. Un numéro est attribué à chaque casier dédié, lequel est muni d'un système de verrouillage. Il revient à l'utilisateur de récupérer régulièrement le courrier qui y a été déposé.

Bon à savoir : les factures ne peuvent être envoyées à une boîte postale.

Quel est l'avantage d'utiliser la boîte postale ?

L'utilisation de la boîte postale revêt plusieurs avantages, autant pour les particuliers que pour les professionnels. Ceci, surtout pour ceux qui désirent externaliser leur courrier. Service de courrier de base, elle peut être confondue avec la [domiciliation](#).

Pour les particuliers

La boîte postale est **une adresse alternative pour le courrier des particuliers**. Cette option est d'autant plus intéressante pour ceux qui ne veulent pas divulguer leur adresse personnelle. Respect de la vie privée, confidentialité ou changement d'adresse, elle se présente comme une solution des plus pratiques pour les particuliers.

Elle résout **les risques de perte du courrier** ou encore les erreurs sur l'adresse du destinataire. En effet, le numéro lié au casier est plus facile à écrire qu'une adresse habituelle. Par ailleurs, pendant les longues absences, la correspondance peut être stockée en toute sécurité.

Pour les professionnels

La boîte postale est une solution qui permet aux entreprises de disposer d'une adresse pour la correspondance professionnelle. Ainsi, ils ont la possibilité d'**externaliser le courrier** grâce à une adresse différente de l'adresse professionnelle. Cette solution convient particulièrement aux entreprises dont le siège social est au domicile du gérant. Cela convient surtout aux particuliers qui décident de créer une petite entreprise.

Elle convient également aux professionnels qui veulent un service efficace. En effet, il n'est plus nécessaire d'attendre le passage du facteur car le courrier peut être relevé directement. Il est donc plus facile de s'organiser et de fixer des horaires en fonction de l'organisation interne de l'entreprise.

Autrement, **dans le cas d'un déménagement de l'entreprise**, il n'est plus nécessaire d'informer tous les correspondants habituels. En outre, pour les professionnels, l'utilisation du casier permet de mieux sécuriser le courrier et de se prémunir contre les vols. Ces derniers étant très courants dans les boîtes aux lettres.

À noter : tout changement d'adresse du siège social d'une société donne lieu à la modification des statuts et une déclaration, sous peine de radiation.

La boîte postale peut-elle servir d'adresse de domiciliation pour une entreprise ?

Selon les dispositions légales, **la boîte postale ne peut servir d'adresse de domiciliation d'une entreprise**. Ainsi, cette dernière peut souscrire à ce service mais ne peut l'enregistrer en tant qu'adresse pour son siège social.

À noter : les entreprises ont la possibilité de recourir aux services d'une [société de domiciliation](#). Cette dernière étant habilitée à fournir une adresse administrative à l'entreprise.

Quelles sont les autres limites du service ?

Bien que la boîte postale présente de nombreux avantages, il y a des inconvénients qu'il faut prendre en compte. Ainsi, les offres de service sont réduites et sont **limitées à la réception de courrier**. Il en est de même du nombre de boîtes postales disponibles.

Certains bureaux de poste ne proposent pas ce service. En outre, la capacité du casier est limitée. L'accumulation excessive de courrier est passible d'une sanction pouvant aller jusqu'à la suspension de l'abonnement.

Pour la récupération du courrier, il est aussi nécessaire de respecter les horaires d'ouverture du bureau de poste. Le casier n'étant pas accessible pendant les heures de fermeture, il est indispensable de s'organiser en fonction de cette contrainte.

Par ailleurs, pour les professionnels, son utilisation en lieu et place d'une adresse physique peut contribuer à la méfiance des tiers. À noter que pour tous les actes administratifs, elle n'est pas valable et ne peut être considérée comme l'adresse officielle.

Comment obtenir une boîte postale ?

Pour souscrire à ce service, il faut s'adresser au bureau de poste le plus proche ou de celui qui est chargé de la distribution dans la zone géographique d'implantation.

Plusieurs documents sont requis :

- Une pièce d'identité ;
- Pour les professionnels et les associations : un extrait [Kbis](#) ;
- Pour les particuliers : un justificatif de domicile.

Les usagers ont le choix entre différents types d'abonnement, à savoir l'abonnement :

- Saisonnier ;
- Annuel.

L'abonnement saisonnier convient particulièrement aux professionnels qui demeurent temporairement dans une zone donnée.

Par ailleurs, une demande doit être déposée ou envoyée en ligne et si un casier est disponible, un contrat de location est signé. Une fois la clé remise, la boîte postale est opérationnelle.

Bon à savoir : les professionnels de la domiciliation commerciale peuvent inclure la boîte postale dans leurs services ainsi que des services supplémentaires, comme le transfert de courrier, par exemple.

Quelles sont les mentions nécessaires pour envoyer un courrier à l'adresse d'une boîte postale ?

Pour envoyer un courrier à l'adresse d'une boîte postale, certaines mentions sont nécessaires. À savoir :

- La mention « B.P. » suivie du numéro du casier ;
- Le nom du bureau de poste ;
- Le code postal ;
- La ville.

Bon à savoir : pour les envois enregistrés, le nom de l'entreprise ou celui du destinataire est requis.

FAQ

Comment créer une adresse postale ?

Pour créer une adresse postale, il faut souscrire à un abonnement dans un bureau de poste. Si une boîte postale peut être attribuée, un contrat est signé. Pour ce faire, il est nécessaire de fournir plusieurs documents tels qu'un justificatif d'identité et de domicile. Pour les professionnels, un extrait Kbis est également requis.

Quel prix pour une boîte postale ?

Pour louer une boîte postale, il est nécessaire de payer un abonnement. La tarification est basée sur un tarif journalier, à hauteur de 0,23 euro, pour le service de base. Un supplément est exigible pour les services complémentaires, à raison de 0,12 euro par option. Le montant final de la facture peut donc varier en fonction du service souscrit.

Qu'est-ce qu'une boîte postale ?

Une boîte postale est un casier individuel destiné à recevoir le courrier des particuliers, des associations ou des professionnels. Elle est installée dans les bureaux de la poste et le paiement d'un abonnement est nécessaire pour la location. Des prestataires privés proposent également ce service en annexe d'une domiciliation commerciale.